

2. Fixation d'un ou plusieurs rendez-vous en choisissant une plage libre dans le planning de l'entreprise, après avoir sélectionné la profession et la session (le lieu).

Important :

- La liste des professions à choix, qui s'affiche sur la page d'accueil du portail participant-e, correspond aux professions pour lesquelles des entreprises se sont annoncées. Si vous ne trouvez pas la profession qui vous intéresse dans la liste, cela signifie qu'il n'y aura pas d'entreprise à la recherche d'un-e apprenti-e pour cette profession à la Nuit de l'apprentissage. Des entreprises peuvent toutefois s'inscrire tardivement : consulter le formulaire d'inscription régulièrement.
- Les informations saisies lors de la création du compte seront visibles par les entreprises avec lesquelles un rendez-vous sera fixé.
- Si possible, s'inscrire en priorité en début de soirée.
- Afin de donner une opportunité à un plus grand nombre de participant-e-s, le nombre maximum de rendez-vous possibles par personne est fixé à trois. En cas de forte demande pour un métier, nous nous réservons le droit d'annuler les rendez-vous additionnels aux trois rendez-vous autorisés.
- **En cas d'empêchement, il est important d'annuler le rendez-vous en se connectant au portail d'inscription avec son identifiant et son mot de passe. La place libérée pourra ainsi être attribuée à un-e autre candidat-e. Les entreprises se préparent pour vous rencontrer : une absence au rendez-vous n'est pas acceptable.**



DÉROULEMENT

Le jour de l'événement, les élèves se connectent au moyen du lien Zoom reçu par e-mail quelques jours plus tôt, au moins 15 minutes avant le début de l'entretien fixé. **Ils préparent une version électronique de leur dossier de candidature complet, à transmettre à l'entreprise durant l'entretien.**

Les entretiens ont lieu toutes les 20 minutes et durent environ 10 minutes, de 17h à 20h30.



RENSEIGNEMENT

Pour tout renseignement complémentaire :
Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle,
021 316 11 70